

L'INFORMATEUR

Journal municipal de Baie-Saint-Paul

Juin 2026

BSIP Ville de
Baie-Saint-Paul



MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Juin marque l'arrivée des beaux jours, des terrasses animées, des promenades au grand air et d'une saison où Baie-Saint-Paul retrouve toute son effervescence. C'est aussi un moment privilégié pour se rassembler, profiter de notre milieu de vie exceptionnel et participer aux nombreuses activités qui font vibrer notre communauté.

L'été qui s'amorce s'annonce riche en rencontres, en découvertes et en événements rassembleurs. Au cours des prochaines semaines, notre ville accueillera plusieurs rendez-vous culturels, sportifs et communautaires qui mettront en valeur le dynamisme de notre population, la créativité de nos artisans ainsi que l'énergie de nos organismes. Je vous invite chaleureusement à y prendre part, à encourager nos initiatives locales et à profiter pleinement de tout ce que Baie-Saint-Paul a à offrir.

Du côté municipal, le conseil poursuit son travail avec engagement afin d'assurer des services de qualité, des infrastructures sécuritaires et un environnement agréable pour toutes et tous. Plusieurs projets avancent actuellement afin d'améliorer notre quotidien et de préparer l'avenir avec vision et responsabilité.

Je tiens également à remercier l'ensemble des bénévoles, employés municipaux, commerçants et partenaires qui contribuent, jour après jour, à faire rayonner notre ville. Votre implication est essentielle et précieuse.

Je vous souhaite un mois de juin rempli de soleil, de moments heureux et d'une belle saison estivale à venir. Profitons ensemble de cette période unique où Baie-Saint-Paul brille de mille feux.



Michaël Pilote
Maire de la Ville de Baie-Saint-Paul

Le portail citoyen :
un outil
simple
pour rester informé

La Ville de Baie-Saint-Paul poursuit l'amélioration de ses outils de communication afin de transmettre rapidement les informations importantes à la population, notamment en situation d'urgence ou lors d'avis municipaux importants.

Les citoyennes et citoyens peuvent s'inscrire au système d'alertes municipales afin de recevoir des notifications concernant :

- les situations d'urgence;
- les interruptions de services;
- les avis préventifs;
- les fermetures de routes;
- les avis d'ébullition;
- ainsi que différentes communications importantes touchant leur secteur.

**Résidences
multiples :**

**UN FORMULAIRE
ADAPTÉ**

La Ville a également développé un formulaire spécialement conçu pour les personnes possédant plusieurs résidences sur le territoire de Baie-Saint-Paul.

Grâce à cet outil, il est possible d'ajouter plusieurs adresses à un même dossier afin de recevoir les alertes municipales associées à chacune des propriétés concernées.

Cette option peut également représenter un outil particulièrement utile pour les citoyennes et citoyens qui souhaitent recevoir les alertes liées à la résidence d'un proche, d'un parent âgé ou d'un membre de leur famille afin de demeurer informés rapidement en cas de situation nécessitant une attention particulière.

LE PORTAIL PERMET ÉGALEMENT :

- de mettre à jour facilement ses coordonnées;
- de modifier ses préférences de communication;
- de s'abonner à l'infolettre municipale;
- de sélectionner les types de communications souhaités selon différents champs d'intérêt.

La Ville rappelle l'importance de maintenir ses informations à jour dans le portail afin d'assurer la réception efficace des avis et alertes transmis à la population. La Ville encourage fortement les citoyens et citoyennes à utiliser ces outils numériques afin de demeurer informés rapidement des situations pouvant avoir un impact sur leur sécurité ou leur quotidien.



Une saison estivale

bien remplie sur le terrain

Avec l'arrivée de la belle saison, les équipes des Travaux publics sont pleinement mobilisées afin d'assurer l'entretien, l'amélioration et le développement des infrastructures municipales partout sur le territoire de la Ville de Baie-Saint-Paul. Plusieurs chantiers sont actuellement en cours ou s'amorceront dans les prochaines semaines afin de maintenir des infrastructures sécuritaires, durables et adaptées aux besoins de la population.



La sécurité : une responsabilité partagée

La Ville rappelle l'importance de faire preuve de vigilance à proximité des zones de travaux. Le respect de la signalisation temporaire, des limites de vitesse réduites et des détours en place est essentiel afin d'assurer la sécurité des travailleurs et de tous les usagers de la route, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons.

Nous remercions la population pour sa collaboration et sa patience durant la réalisation de ces travaux essentiels.

CHANTIERS ACTIFS ET TRAVAUX À VENIR

Parc Agro : dernière ligne droite

Les travaux de finalisation du Parc Agro se poursuivent actuellement en régie municipale. Les équipes travaillent à compléter les dernières interventions nécessaires afin de finaliser l'aménagement du secteur. La fin des travaux est prévue en juin, selon l'avancement des opérations et les conditions météorologiques.

Réfection du rang de la Martine

La réfection du rang de la Martine doit débiter au cours du mois de juin. Ces travaux visent à améliorer la qualité de la chaussée ainsi que la sécurité des usagers. Des communications supplémentaires seront diffusées avant le début du chantier afin d'informer les résidentes et résidents des impacts possibles sur la circulation.

Travaux du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) sur la route 138

Des travaux pilotés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable sont également prévus sur la route 138. Une communication officielle du MTQ sera diffusée au moment opportun afin de préciser la nature des interventions, les secteurs concernés et les échéanciers. Les travaux de nuit envisagés afin de limiter les impacts sur la circulation pourraient être reportés au mois d'août.

Fin de la saison hivernale et travaux saisonniers

La fin de la saison de déneigement laisse maintenant place aux opérations printanières et estivales. Depuis plusieurs semaines, les équipes municipales procèdent notamment au balayage des rues, au lignage de la chaussée, à la remise en état des espaces verts ainsi qu'aux différentes plantations sur le territoire.

Ces interventions permettent d'assurer un environnement propre, sécuritaire et accueillant pour l'ensemble de la population et des visiteurs.

Protéger ensemble une ressource essentielle

L'eau potable est une ressource précieuse qui nécessite une gestion responsable, particulièrement durant la période estivale où la demande augmente considérablement. La Ville poursuit ses efforts afin d'assurer à la population une eau potable de qualité, notamment grâce à l'entretien continu des infrastructures du réseau d'aqueduc et aux investissements réalisés au fil des années.

Une consommation responsable pendant l'été

Les périodes de chaleur et les épisodes de forte consommation peuvent exercer une pression importante sur les installations municipales. Chaque geste compte afin de contribuer à la préservation de cette ressource essentielle.

Voici quelques gestes simples qui peuvent faire une réelle différence :

- Arroser les pelouses et jardins tôt le matin ou en soirée afin de limiter l'évaporation;
- Utiliser un baril récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage extérieur;
- Éviter le nettoyage excessif des entrées asphaltées et des véhicules;
- Réparer rapidement les robinets ou équipements présentant des fuites;
- Privilégier l'utilisation d'appareils économes en eau.

La Ville invite également la population à demeurer attentive aux communications municipales concernant les périodes d'arrosage et les éventuelles mesures de restriction qui pourraient être mises en place au besoin durant l'été.

En adoptant de bonnes habitudes de consommation, chacun contribue à protéger durablement cette ressource indispensable pour les générations actuelles et futures.

Des interventions pour améliorer durablement le territoire

Plusieurs projets municipaux sont actuellement en développement ou en réalisation sur le territoire afin d'assurer la pérennité des infrastructures et l'amélioration du milieu de vie.

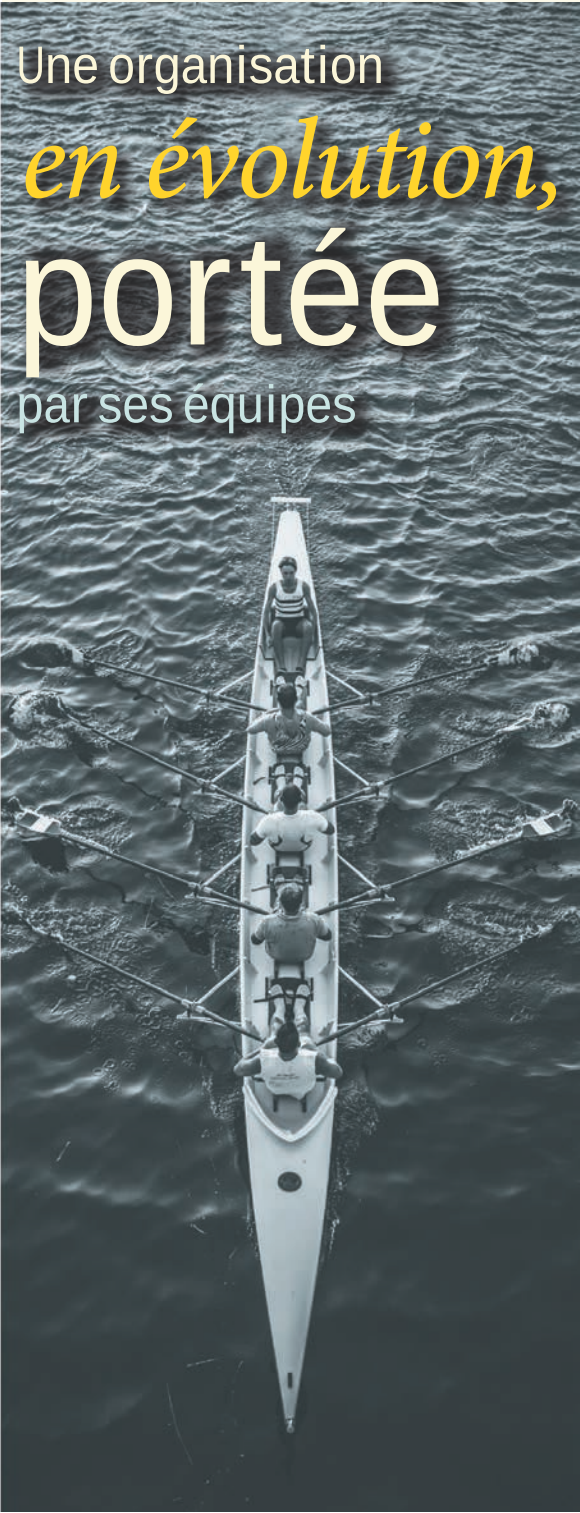
Stabilisation de talus – Rang Saint-Laurent

Des travaux de stabilisation de talus sont en cours en bordure du rang Saint-Laurent. Cette intervention vise à sécuriser le secteur et à prévenir les risques d'érosion afin de protéger les infrastructures municipales et les usagers de la route à long terme.

Rechargement du rang Sainte-Marie

Des travaux de rechargement sont également prévus sur le rang Sainte-Marie afin d'améliorer la qualité de la chaussée et le confort de roulement. Ces interventions s'inscrivent dans les efforts continus de la Ville pour assurer un entretien adéquat du réseau routier municipal.

La Ville poursuivra ses communications au cours des prochains mois afin d'informer la population de l'évolution de ces différents projets et des prochaines étapes à venir.



Une organisation *en évolution,* portée par ses équipes

Au quotidien, les employés municipaux contribuent activement au bon fonctionnement des services offerts à la population de Baie-SaintPaul. Derrière chaque intervention, chaque projet et chaque service se trouvent des équipes engagées qui travaillent avec professionnalisme, collaboration et dévouement.

Au cours des derniers mois, plusieurs initiatives ont été mises de l'avant afin de renforcer les communications internes, favoriser l'amélioration continue des pratiques municipales et reconnaître le travail essentiel du personnel.

Déploiement du plan de communication interne

La Ville amorce actuellement la première phase du déploiement de son plan de communication interne. Cette démarche vise notamment à renforcer le sentiment d'appartenance, valoriser les équipes municipales et mieux faire connaître les différents services offerts à la population.

Parmi les initiatives mises en place, une première série de capsules vidéo sera diffusée sur les différentes plateformes de communication de la Ville afin de faire découvrir les coulisses du milieu municipal et mettre en lumière le travail réalisé quotidiennement par les employés.

Une infolettre interne a également été déployée afin de favoriser la circulation de l'information à l'intérieur de l'organisation, encourager les échanges entre les différents services et maintenir les équipes informées des projets, réalisations et activités municipales.

Amélioration continue : mieux servir la population

La Ville poursuit également sa démarche d'amélioration continue afin d'optimiser ses pratiques organisationnelles et d'améliorer l'expérience citoyenne.

Cette approche vise notamment à :

- simplifier certains processus internes;
- améliorer l'accessibilité des services municipaux;
- favoriser une meilleure collaboration entre les services;
- accroître l'efficacité des opérations;
- moderniser certaines façons de faire;
- assurer des services toujours plus adaptés aux besoins de la population.

Cette démarche évolutive permet à l'organisation municipale de demeurer proactive, efficace et centrée sur les besoins des citoyennes et citoyens.

Horaire estival de l'hôtel de ville

La Ville souhaite informer la population que l'hôtel de ville adoptera son horaire estival à compter du 26 juin prochain.

Ainsi, les bureaux fermeront à 15 h tous les vendredis, et ce, jusqu'au 4 septembre inclusivement.

Veuillez également noter que les bureaux municipaux seront fermés :



le 24 juin, à l'occasion de la fête nationale du Québec;



le 1^{er} juillet, pour la fête du Canada.

Les services reprendront selon l'horaire régulier lors des journées suivantes.

Semaine de reconnaissance des employés municipaux

Du 1^{er} au 5 juin se tiendra la Semaine de reconnaissance des employés municipaux sous le thème :

« Nos valeurs en action – 5 jours, 5 valeurs, 1000 gestes »

Différentes activités seront organisées tout au long de la semaine afin de souligner l'engagement, le professionnalisme et la contribution quotidienne des employés municipaux.

Parmi les moments prévus figure notamment un dîner hot-dog réunissant les employés et les élus municipaux dans une ambiance conviviale. Cette initiative permet de mettre en lumière l'importance du travail accompli chaque jour par les équipes municipales au bénéfice de l'ensemble de la collectivité.

Adoption du nouveau code d'éthique

La Ville a récemment procédé à l'adoption d'un nouveau code d'éthique applicable aux employés municipaux. Cette démarche vise à réaffirmer les valeurs de respect, d'intégrité, de professionnalisme et de responsabilité qui guident les actions de l'organisation et de ses équipes. Le déploiement du nouveau code s'effectuera progressivement au cours des prochains mois à travers différentes activités d'information et de sensibilisation auprès du personnel.

Sur nos routes : prudence et respect des limites de vitesse

À l'approche de la période estivale, la Ville de Baie-Saint-Paul rappelle à l'ensemble de la population l'importance de respecter les limites de vitesse sur nos routes. Avec l'augmentation des déplacements, la présence accrue de piétons, de cyclistes et de familles, la vigilance au volant est plus essentielle que jamais.

Nous invitons les automobilistes à adapter leur conduite aux conditions de la route, à redoubler de prudence et à demeurer attentifs en tout temps. Une conduite responsable contribue directement à un milieu de vie plus sécuritaire et agréable pour toute la communauté.

Tolérance zéro envers la violence et l'incivilité

La Ville rappelle que toute forme de violence verbale, physique ou d'intimidation envers les employés municipaux est inacceptable.

Les équipes municipales travaillent quotidiennement au service de la population et méritent d'évoluer dans un environnement respectueux et sécuritaire. Des affiches de sensibilisation seront d'ailleurs installées dans les différents établissements municipaux afin de rappeler l'importance du civisme et du respect dans les interactions avec le personnel.



Une gestion *rigoureuse* au service de la communauté

Le Service des finances de la Ville de Baie-Saint-Paul veille à assurer une gestion responsable et rigoureuse des ressources municipales afin de maintenir des services de qualité pour l'ensemble de la population. À travers une saine planification financière, un contrôle attentif des dépenses et une gestion équilibrée des investissements, la Ville poursuit ses efforts afin de répondre aux besoins actuels de la communauté tout en préparant l'avenir.

Taxation municipale et échéances importantes

La Ville rappelle aux contribuables l'importance de respecter les échéances prévues au calendrier de taxation municipale afin d'éviter l'application d'intérêts et de frais supplémentaires.

**Les prochains versements de taxes municipales
devront être effectués aux dates suivantes :**

**20 août 2026
20 octobre 2026**

En cas de question concernant un dossier de taxation, le Service des finances demeure disponible pour accompagner les contribuables et fournir l'information nécessaire.

Des services numériques simples, rapides et sécuritaires

La Ville de Baie-Saint-Paul poursuit le développement de ses services numériques afin de simplifier les démarches administratives et offrir des solutions accessibles et efficaces à la population. Les citoyennes et citoyens peuvent désormais payer leur compte de taxes municipales directement en ligne grâce à une plateforme sécurisée, accessible en tout temps et facile d'utilisation.

Cette nouvelle option permet notamment de :

- programmer à l'avance les paiements selon les échéances du compte de taxes;
- effectuer un paiement par carte de crédit ou directement à partir d'un compte bancaire;
- consulter facilement l'historique des paiements effectués;
- éviter les déplacements et simplifier la gestion des paiements municipaux.

Les citoyens possédant déjà un profil de consultation de compte de taxes en ligne peuvent maintenant accéder directement à l'option de paiement à partir de leur espace personnel.

Le compte citoyen en ligne permet également :

- de consulter les comptes de taxes;
- d'accéder à certains avis et documents;
- d'obtenir rapidement de l'information liée à son dossier municipal;
- d'effectuer certaines démarches à distance de façon simple et sécuritaire.

La Ville encourage fortement les citoyennes et citoyens à privilégier ces services numériques afin de faciliter leurs démarches, gagner du temps et bénéficier d'un accès rapide aux services municipaux, où qu'ils soient et au moment qui leur convient. Veuillez noter que des frais de service s'appliquent aux paiements effectués par carte de crédit. Ceux-ci sont à la charge du citoyen.

Paiement des taxes : Plusieurs façons de procéder

Afin de faciliter les paiements et répondre aux différentes réalités des contribuables, plusieurs modes de paiement sont offerts par la Ville.

Les taxes municipales peuvent notamment être acquittées :

- auprès des institutions financières participantes;
- par paiement en ligne;
- par chèques postdatés;
- au comptoir municipal, selon les modalités en vigueur.

La Ville invite les citoyens à prévoir leurs paiements à l'avance afin d'éviter les retards et les frais applicables.

Vie démocratique : restez informés et participez à la vie municipale

Le rôle des taxes municipales

Les taxes municipales jouent un rôle fondamental dans le financement des services et des infrastructures qui soutiennent quotidiennement la qualité de vie de la population de Baie-Saint-Paul.

Chaque contribution permet à la Ville d'assurer le maintien, l'amélioration et le développement de nombreux services essentiels offerts à la communauté. Les revenus de taxation servent notamment à financer :

- l'entretien des routes, trottoirs et infrastructures municipales;
- le déneigement et les opérations de voirie;
- la sécurité incendie et les mesures de sécurité publique;
- les activités de loisirs, sportives et communautaires;
- les services culturels et les équipements municipaux;
- l'urbanisme, l'aménagement du territoire et le développement durable;
- la collecte et la gestion des matières résiduelles;
- l'entretien des parcs, espaces verts et installations publiques;
- les réseaux d'aqueduc et d'égouts;
- ainsi que plusieurs autres services de proximité essentiels au bon fonctionnement de la Ville.

Au-delà du financement des opérations courantes, la taxation municipale contribue également à soutenir les investissements nécessaires pour entretenir les infrastructures existantes et planifier les projets structurants qui permettront de répondre aux besoins futurs de la communauté.

Par leur contribution, les citoyennes et citoyens participent directement au maintien d'un milieu de vie dynamique, sécuritaire, accessible et de qualité pour l'ensemble de la collectivité.

Le Service du greffe veille au bon déroulement des séances du conseil municipal et à la diffusion des informations officielles de la Ville. Que ce soit pour consulter les ordres du jour, suivre les décisions du conseil, poser une question ou prendre connaissance des avis publics, plusieurs outils sont accessibles afin de favoriser une participation citoyenne simple et transparente.

Calendrier des prochaines séances

Le conseil municipal tient ses séances publiques selon un calendrier établi en début d'année, disponible en tout temps sur notre site web (rubrique Vie démocratique – Séances publiques). Les séances ordinaires ont généralement lieu le deuxième lundi de chaque mois, à 19 h, dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville (15, rue Forget). Les séances extraordinaires sont convoquées par avis du maire.

Prochaines séances publiques – 2026

• 13 juillet	• 24 août (4 ^e lundi)
• 14 septembre	• 13 octobre (mardi)
• 9 novembre	• 14 décembre

Où consulter l'ordre du jour et les procès-verbaux?

L'ordre du jour des séances ordinaires ou extraordinaires est publié dès le vendredi précédant la séance sur le site web de la Ville (section Séances publiques). Vous pouvez également en obtenir une copie au bureau municipal avant la rencontre. Des exemplaires papier sont aussi disponibles à l'entrée de la salle le jour même. Les procès-verbaux, une fois adoptés, sont accessibles en ligne sous la date correspondante dans la même section que l'ordre du jour.

Comment assister aux séances?

Assistez en personne à l'Hôtel de Ville (15, rue Forget) ou suivez la séance en direct sur TVCO et sur le site web de TVCO, dans la section « En direct ». Les séances ordinaires sont enregistrées et peuvent être visionnées en différé sur la chaîne YouTube de TVCO ainsi que sur le site web de la Ville (section Séances publiques).

Comment poser une question au conseil?

Les citoyens peuvent transmettre leurs questions à Monsieur Émilien Bouchard, greffier, par courriel (emilienbouchard@baiesaintpaul.com) ou par téléphone (418 435-2205, poste 6204), au plus tard à 9h00 le jour de la séance. Les questions seront lues et répondues lors de la séance. Il est également possible d'intervenir directement pendant la période de questions prévue à la fin de la séance.

Avis publics légaux : Une information accessible en tout temps

La Ville de Baie-Saint-Paul rappelle à la population que l'ensemble des avis publics à consulter régulièrement légaux est publié sur son site web. Cette plateforme permet un accès rapide, simple et en tout temps à l'information municipale importante. La Ville invite la population à prendre connaissance des décisions ayant un impact sur la communauté.



Bien *planifier* avant de commencer

L'été est souvent synonyme de rénovations et de projets résidentiels. Que ce soit pour la construction d'une galerie, l'ajout d'une remise, le remplacement d'un revêtement extérieur ou l'agrandissement d'un bâtiment, plusieurs travaux nécessitent l'obtention préalable d'un permis municipal.

Avant d'entreprendre des travaux, il est important de :

- vérifier les normes applicables à votre propriété;
- confirmer si un permis est requis;
- valider les marges, dimensions et usages autorisés;
- s'assurer de la conformité du projet aux règlements municipaux.

Une bonne planification permet d'éviter les modifications coûteuses, les retards ou les situations de non-conformité.

La Ville rappelle qu'aucun travail assujéti à un permis ne devrait débuter avant l'obtention de l'autorisation officielle.

Une responsabilité essentielle

Avec l'arrivée de la saison chaude, la Ville souhaite rappeler l'importance de respecter les exigences du règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles.

Les propriétaires de piscines doivent notamment s'assurer que leurs installations comportent :

- une clôture conforme;
- un accès sécurisé avec porte à fermeture automatique;
- des dispositifs empêchant l'accès non supervisé aux enfants;
- des aménagements respectant les normes en vigueur.

Ces mesures visent à prévenir les accidents et à assurer la sécurité de tous, particulièrement celle des jeunes enfants. La Ville invite les propriétaires à vérifier rapidement la conformité de leurs installations et à entreprendre les correctifs nécessaires au besoin.



Un affichage harmonieux et sécuritaire

Tout projet d'installation, de modification ou de déplacement d'enseigne commerciale nécessite une autorisation préalable du Service de l'urbanisme.

Les règles encadrant l'affichage permettent d'assurer :

- une intégration harmonieuse au cadre bâti;
- la sécurité des usagers;
- la qualité visuelle du milieu;
- le respect du caractère distinctif des secteurs commerciaux et patrimoniaux.

Les commerces souhaitant installer une nouvelle enseigne ou modifier un affichage existant sont invités à communiquer avec le Service de l'urbanisme avant le début des travaux afin de connaître les normes applicables.

Préserver l'identité unique de Baie-Saint-Paul

Le patrimoine architectural de Baie-Saint-Paul contribue grandement au caractère distinctif et à l'identité du milieu de vie.

La Ville poursuit ses efforts afin de protéger et mettre en valeur ce patrimoine bâti à travers différents outils réglementaires et mesures d'accompagnement destinées aux propriétaires.

Les citoyens souhaitant entreprendre des travaux de restauration, de rénovation ou d'entretien sur des bâtiments présentant un intérêt patrimonial sont encouragés à communiquer avec le Service de l'urbanisme afin d'obtenir l'accompagnement nécessaire pour réaliser des interventions respectueuses du caractère architectural des immeubles.

Programmes d'aide et subventions

Différents programmes municipaux ou partenaires peuvent également soutenir certains projets admissibles liés

- à la rénovation;
- à la restauration patrimoniale;
- à l'amélioration de bâtiments;
- à la préservation du patrimoine bâti.

Les critères d'admissibilité, les périodes de dépôt ainsi que les modalités des programmes peuvent varier selon les initiatives en cours.

Les citoyennes et citoyens intéressés sont invités à communiquer avec le Service de l'urbanisme afin d'obtenir l'information à jour concernant les programmes actuellement disponibles et les démarches à entreprendre.





Fête nationale du Québec

Les 23 et 24 juin prochains, la population est invitée à prendre part aux célébrations de la Fête nationale du Québec organisées à Baie-Saint-Paul.

Cette année, les festivités se dérouleront sous le thème commémoratif : « Le 75^e anniversaire de naissance de Guy Lafleur »

Spectacles, animations familiales, parade, feux d'artifice et activités festives seront proposés dans une ambiance conviviale et rassembleuse.

Parmi les moments forts de la programmation :

- spectacle de La Bottine Souriante;
- animations jeunesse et activités familiales;
- parade de vélos et chars allégoriques;
- discours patriotique et hommage au drapeau;
- feux d'artifice et feu de joie.

Les activités se dérouleront principalement au parc Saint-Aubin et à la Place de l'Église. La programmation complète de l'événement est disponible sur le site Web de la Ville, dans le calendrier des événements. En cas de pluie, les activités auront lieu à l'aréna Luc-et-Marie-Claude. La Ville invite la population à participer en grand nombre à cet événement rassembleur qui célèbre la culture, l'identité et la fierté québécoise.

Fête du Canada

Les célébrations de la Fête du Canada auront lieu le 1^{er} juillet 2026 sous le thème : « Terre d'expression »

La programmation proposera une journée d'activités familiales et de festivités au parc Saint-Aubin, incluant :

- animation jeunesse;
- jeux gonflables et maquillage;
- prestations artistiques;
- spectacles musicaux;
- hommage au drapeau;
- feux d'artifice.

La Ville invite les citoyens et citoyennes à profiter de cette journée estivale pour se rassembler et célébrer dans une ambiance conviviale et festive. La programmation complète de l'événement est disponible sur le site Web de la Ville, dans le calendrier des événements. En cas de pluie, les activités seront déplacées à l'aréna Luc-et-Marie-Claude.



Un été *animé* au coeur de la communauté

La saison estivale s'annonce festive, culturelle et rassembleuse à Baie-Saint-Paul. Spectacles, activités familiales, événements culturels, installations de plein air et animations variées seront au rendez-vous tout au long de l'été afin d'offrir à la population et aux visiteurs une programmation dynamique accessible à tous.

Une saison riche en découvertes

La programmation culturelle estivale proposera une foule d'activités destinées à tous les publics : spectacles, concerts, expositions, animations de rue, ateliers créatifs et événements rassembleurs animeront le territoire au cours des prochains mois. La Ville invite les citoyens et visiteurs à découvrir la richesse culturelle locale et à profiter pleinement des nombreuses activités offertes durant la saison estivale.



Couleurs et Saveurs de retour cet automne

L'événement Couleurs et Saveurs sera de retour les 3 et 4 octobre 2026.

Pour l'occasion, la rue Saint-Jean-Baptiste deviendra entièrement piétonne et se transformera en véritable décor automnal où se côtoieront :

- commerces locaux;
- artisans et artistes;
- découvertes gourmandes;
- musique et animation
- ambiance festive aux couleurs de l'automne.

Cette édition mettra en valeur le dynamisme du centre-ville et l'identité culturelle et gourmande de Baie-Saint-Paul.

Pavillon du Saint-Laurent : Un lieu de découverte au bord du fleuve



Le Pavillon du Saint-Laurent rouvrira ses portes pour la saison estivale selon l'horaire suivant :

Du 5 au 28 juin et du 4 septembre
au 25 octobre
Vendredi au dimanche : 10 h à 17 h

Ouvert également les 7 septembre
et 12 octobre

Du 29 juin au 30 août
Tous les jours : 10 h à 18 h

Ouvert le 1^{er} juillet

Parmi les activités et services proposés cette année :

- la nouveauté Sur la piste de la biodiversité;
- des activités d'interprétation offertes par GUEPE;
- le service de location de fat bikes et le prêt d'équipement;
- l'exposition L'estuaire moyen du fleuve à l'océan;
- une halte rafraîchissante accessible aux visiteurs.

La Ville souligne également la précieuse collaboration de GUEPE, partenaire important dans la mise en valeur et l'interprétation du milieu naturel.

Fino le Renard : un nouvel ambassadeur jeunesse



La bibliothèque municipale accueille cette année un tout nouveau personnage ambassadeur jeunesse : Fino le Renard.

Ludique, curieux et attachant, Fino accompagnera les jeunes lectrices et lecteurs dans la découverte du plaisir de lire et dans leurs aventures littéraires.

Inspiré du renard, animal bien présent sur le territoire de Baie-Saint-Paul, ce personnage évoque la curiosité, l'intelligence et l'exploration.

À travers différentes initiatives et animations, Fino contribuera à stimuler l'imaginaire des enfants et à rapprocher les jeunes de leur bibliothèque municipale.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de la Ville de promouvoir la lecture auprès des jeunes grâce à une approche dynamique, créative et accessible.

Une contribution essentielle à la vie municipale

Les activités, événements et services offerts à la population reposent en grande partie sur l'engagement précieux de nombreux bénévoles et partenaires du milieu.

La Ville souhaite souligner l'implication des citoyennes et citoyens qui contribuent activement à la vitalité culturelle, communautaire et sociale de Baie-Saint-Paul.

L'apport des bénévoles à la bibliothèque municipale, lors des événements et dans plusieurs initiatives locales permet d'offrir des activités rassembleuses et accessibles à l'ensemble de la communauté.

La Ville remercie chaleureusement toutes les personnes engagées qui participent, par leur temps et leur énergie, au dynamisme et à la qualité de vie du milieu.

Une préparation *constante* **au service** de la sécurité



Le maintien et le développement des compétences constituent une priorité essentielle du Service de sécurité incendie (SSI) de la Ville de Baie-Saint-Paul. Grâce à une formation continue rigoureuse, les équipes demeurent prêtes à intervenir efficacement afin d'assurer la protection de la population en tout temps.

Tout au long de la saison estivale, plusieurs activités de formation, de maintien des acquis et de perfectionnement sont prévues afin de soutenir la préparation opérationnelle des pompiers de la région.

Parmi les activités en cours et à venir :

- fin de la formation « Pompier II » et « Gaz inflammables » pour 12 pompiers de la région, dont 9 provenant du SSI de Baie-Saint-Paul;
- maintien des compétences de mai à septembre pour les équipes spécialisées en sauvetage en espace clos, riverain, nautique et en pente, à travers des exercices et simulations;
- tenue de 14 examens pratiques finaux au centre de formation incendie de Baie-Saint-Paul, supervisés par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ);
- pause estivale pour la formation « Pompier I » suivie par 7 apprentis-pompiers de Charlevoix;
- formation « Autosauvetage » offerte à 8 pompiers de la région au centre de formation incendie.

Ces activités témoignent de l'engagement constant des équipes à maintenir un haut niveau de compétence et de préparation pour intervenir dans diverses situations d'urgence.

Profiter des activités nautiques en toute prudence

Avec l'arrivée de la saison estivale, de nombreuses citoyennes et nombreux citoyens profitent des rivières, lacs et autres plans d'eau de la région. Afin d'assurer des activités sécuritaires, la Ville rappelle l'importance d'adopter des comportements prudents en tout temps.

Prévenir pour mieux protéger

Les visites de prévention réalisées par le Service de sécurité incendie permettent d'aller à la rencontre des citoyennes et citoyens afin de sensibiliser la population aux bonnes pratiques en matière de sécurité incendie.

Ces démarches incluent la vérification de certains éléments de sécurité résidentielle ainsi que la transmission de conseils préventifs visant à réduire les risques d'incendie.

Secteurs visés pour l'été :

- Rang Saint-Antoine (Nord et Sud)
- Chemin du Belvédère
- Côte du Quêteux
- Rang de la Martine
- Trait-carré Saint-Jean

Dans le cadre de ces visites, des avis peuvent être transmis par courrier en cas d'absence ou pour assurer un suivi auprès des résidences visitées.

La Ville rappelle également à la population d'être vigilante face à d'éventuels colporteurs non identifiés.

Les préventionnistes du Service de sécurité incendie sont toujours munis d'une carte d'identification, d'un véhicule identifié et d'un uniforme officiel.

Les citoyens peuvent également compléter le formulaire d'auto-vérification disponible sur le site web de la Ville.

Avant toute activité nautique ou baignade, il est recommandé de :

- s'informer sur la profondeur et les conditions du plan d'eau;
- porter un vêtement de flottaison individuel;
- surveiller constamment les enfants;
- respecter les conditions météorologiques et les avertissements en vigueur;
- demeurer vigilant face aux courants et aux zones à risque.

Ces mesures simples contribuent à prévenir les accidents et à assurer la sécurité de tous.



Permis de feux à ciel ouvert

L'allumage d'un feu à ciel ouvert nécessite obligatoirement une autorisation du Service de sécurité incendie de la Ville de Baie-Saint-Paul, conformément à la réglementation en vigueur.

Toute demande doit être effectuée préalablement afin de permettre l'évaluation des conditions de sécurité, notamment :

- la taille du brûlage;
- les matières autorisées;
- les moyens d'extinction disponibles;
- l'emplacement du site;
- les conditions météorologiques en vigueur.

Il est important de noter que des interdictions peuvent être émises en fonction de l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU, des vents ou des conditions de sécheresse.

Les demandes doivent être effectuées à l'avance, particulièrement les vendredis pour les fins de semaine, afin de permettre leur traitement dans le système opérationnel.

Pour toute urgence ou demande hors délai, le numéro de l'officier de garde est le 418 435-2857.

Des gestes simples pour prévenir les incidents

Qu'il s'agisse d'un feu de camp ou d'un feu extérieur autorisé, certaines règles doivent toujours être respectées afin d'assurer la sécurité de tous :

- surveiller constamment le feu;
- garder un moyen d'extinction à proximité;
- respecter une distance sécuritaire des bâtiments et des matières combustibles;
- s'assurer de l'extinction complète avant de quitter les lieux;
- respecter le voisinage et éviter les nuisances.

Les feux récréatifs réalisés dans des foyers conformes munis d'un pare-étincelles ne nécessitent pas d'autorisation particulière. La Ville remercie la population pour sa collaboration et son engagement envers des pratiques sécuritaires.

Des fleurs, *des couleurs* et une ville qui rayonne

Chaque été, les aménagements floraux et les espaces verts contribuent à faire de Baie-Saint-Paul un milieu de vie accueillant, vivant et coloré. Derrière les jardinières fleuries, les entrées de ville accueillantes et les espaces publics verdoyants se trouve le travail passionné de l'équipe municipale responsable de l'horticulture et de l'aménagement paysager.

Tout au long de la saison, ces employés veillent à la plantation, à l'entretien et à l'embellissement de nombreux espaces municipaux afin d'offrir à la population et aux visiteurs un environnement agréable dont nous pouvons tous être fiers. Leur travail contribue non seulement à la beauté de notre ville, mais également à la qualité de vie, au bien-être collectif et à l'attractivité de notre milieu.

Quelques bonnes pratiques pour un été fleuri

Que vous soyez jardinier débutant ou passionné d'horticulture, quelques gestes simples peuvent faire toute la différence pour conserver des aménagements en santé tout au long de la saison.

Retirez les fleurs fanées régulièrement

Cette simple habitude favorise une floraison plus abondante et permet aux plantes de consacrer leur énergie à la production de nouvelles fleurs.

Arrosez au bon moment

Privilégiez un arrosage tôt le matin ou en soirée afin de réduire l'évaporation et permettre aux végétaux de mieux absorber l'eau.

Ajoutez du paillis

Le paillis aide à conserver l'humidité du sol, limite la croissance des mauvaises herbes et protège les racines lors des périodes de chaleur.

Favorisez le compost

L'ajout de compost enrichit naturellement le sol et contribue à la santé des plantes, tout en réduisant le recours aux engrais chimiques.

Attirez les pollinisateurs

Les fleurs mellifères, les vivaces et les végétaux indigènes attirent abeilles, papillons et autres insectes essentiels à la biodiversité.



Pelouse en santé : quelques rappels utiles

Une belle pelouse n'a pas besoin d'être arrosée tous les jours. En laissant le gazon pousser un peu plus haut et en arrosant au bon moment, il sera plus résistant à la chaleur et aux périodes de sécheresse.

Horaire d'arrosage

L'arrosage des pelouses, arbres, arbustes, haies et autres végétaux est permis uniquement entre **19 h et 22 h** :

Jours pairs : immeubles dont le numéro civique est pair;
Jours impairs : immeubles dont le numéro civique est impair.

Exception pour les nouvelles pelouses

Les pelouses nouvellement ensemencées ou faisant l'objet de travaux d'aménagement paysager peuvent être arrosées pendant une période de 15 jours consécutifs suivant les travaux. Les propriétaires doivent conserver les pièces justificatives au besoin.

Quelques astuces pour économiser l'eau

- Arrosez abondamment, mais moins souvent, afin de favoriser un enracinement en profondeur.
- Maintenez votre gazon à une hauteur d'environ 8 cm pour conserver davantage d'humidité dans le sol.
- Laissez les rognures de gazon au sol après la tonte : elles agissent comme fertilisant naturel.
- Pensez à utiliser du paillis dans vos plates-bandes pour réduire les besoins en arrosage.